

pas convenable. Il ne se conforme pas au Règlement, sous prétexte de discuter de la nécessité d'un débat urgent comme le stipule l'article 26 du Règlement, en ressassant les arguments qu'il a invoqués antérieurement à la Chambre des communes il y a trois ou quatre mois, et sur lesquels on a statué à ce moment-là.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je serais le premier à convenir avec le sympathique ministre, mais j'aimerais savoir ce qui en est de l'affaire Stonehill. Qu'on nous dise quelque chose à ce sujet. Le ministre de la Justice rit. A-t-il tenu cela secret aussi? C'est ce que le pays veut savoir.

On dit que nous exagérons mais, monsieur l'Orateur, cette motion vise une question pressante d'importance publique, la nécessité de s'assurer que le gouvernement observe la morale publique, la morale politique, que le premier ministre agisse avec diligence et qu'il dissipe toute insinuation d'écart de conduite qu'on a pu faire.

Je soutiens qu'aujourd'hui même l'ancien ministre d'État a été victime d'une grave injustice de la part du premier ministre. Toutes sortes d'allusions malveillantes ont été faites d'un bout à l'autre du pays. L'ancien ministre s'est expliqué aujourd'hui avec tellement de mystère qu'avant la fin, j'en étais réduit à espérer qu'il ne tente pas de donner la même explication à tout autre endroit, car c'est une énigme complète du commencement à la fin.

Ce seul cas suffit à appuyer l'urgence d'un débat dès maintenant. Nous n'avons pas eu d'occasion semblable et nous n'en aurons pas au cours des deux, trois, quatre ou cinq semaines que durera cette session. C'est pourquoi j'estime qu'il faudrait accepter cette motion pour convaincre le peuple canadien que la probité existe toujours au sein du gouvernement. (*Exclamations*)

(*Texte*)

M. Gérard Chapdelaine (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je veux qu'il soit bien compris, au début de mes observations, que je n'ai nullement l'intention de me porter à la défense du parti libéral, ni de couvrir ce qui ne sent pas bon. Cependant, je crois que la motion présentée par l'opposition officielle confond actuellement le travail qui nous est imposé en tant que députés, c'est-à-dire en tant que législateurs, et celui qui est imposé aux policiers de par le pays.

Je crois qu'il faut faire une distinction entre le pouvoir législatif et le pouvoir policier.

A l'heure actuelle, il y a une enquête en cours: l'enquête Dorion. Par ailleurs, la gendarmerie royale enquête sur le cas du député de Saint-Jean-Iberville-Napierville; l'honorable député de Dollard (M. Rouleau) a démissionné du poste qu'il occupait au sein du gouvernement pour donner libre cours à l'enquête Dorion.

A mon sens, les termes de la motion présentée par le parti conservateur sont tellement généraux que nous pourrions, à tout instant, dans cette enceinte, parler de cas qui sont *sub judice*, comme ceux qui sont étudiés par l'enquête Dorion. Il y aurait peut-être d'autres cas de scandales possibles au sein de l'administration libérale actuelle, dont il serait bon que nous soyons informés, et je pense que ces cas ne sont pas d'une importance telle qu'ils puissent retarder les travaux de la Chambre.

Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, je ne crois pas personnellement devoir voter pour une motion qui vise à faire enquête sur les cas qui font actuellement l'objet d'une étude par une commission—cette commission ayant d'ailleurs été suggérée par le parti conservateur—et qui en est actuellement à terminer ses travaux.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, lorsque j'entendais tout à l'heure l'honorable chef de l'opposition officielle dire que le gouvernement devrait permettre la formation immédiate d'un comité spécial du Parlement pour mener une enquête publique sans réserve sur toute cette question de scandales, de rumeurs, d'affirmations, qu'elles soient vraies ou fausses, je me demandais un peu si le chef de l'opposition officielle, anciennement premier ministre du Canada, se souvenait du temps où il était premier ministre, alors qu'un sénateur avait démissionné de son poste à la Chambre haute et que d'autres ministres avaient dû démissionner sur la fin de son règne comme premier ministre.

A ce moment-là, on n'avait pas suggéré la formation immédiate d'un comité spécial.

A mon sens, monsieur l'Orateur, cela signifie que les deux vieux partis politiques subissent exactement les mêmes choses et agissent exactement de la même façon depuis nombre d'années.

Je ne veux pas, en attaquant le chef de l'opposition, minimiser la gravité des actes du gouvernement actuel, loin de là!

A l'heure actuelle, des accusations assez graves ont été portées contre certains ministères, des accusations qui sont discutées au cours de l'enquête Dorion, comme l'affaire Rivard. D'autres scandales sont survenus par la suite.